

1. Steerco Poelaert : groupe de pilotage pour la restauration du Palais de Justice de Bruxelles

Le Steerco Poelaert a été créé en avril 2019. Le ministre de la Justice de l'époque, chargé de la Régie des Bâtiments, et les représentant·e-s de la fondation Poelaert ont signé un protocole d'accord à cette fin.

Le Steerco Poelaert se compose d'un groupe de pilotage et d'une Team Poelaert.

Le groupe de pilotage joue un rôle important pour améliorer la communication et l'échange d'informations entre les différentes instances concernées pour les divers travaux de restauration et de rénovation du Palais de Justice de Bruxelles. Le groupe propose également un soutien pour les procédures administratives longues et complexes qui y sont liées.

La Team Poelaert se charge du suivi opérationnel quotidien des travaux dans le Palais de Justice. Elle se compose de deux membres de la Régie des Bâtiments et trois du SPF Justice.

Le Steerco Poelaert comprend des représentant·e-s :

- de la Fondation Poelaert
- de la Régie des Bâtiments
- de la cellule stratégique du secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments
- du SPF Justice
- de la cellule stratégique du ministre de la Justice
- de la Région de Bruxelles-Capitale
- du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale
- de la Ville de Bruxelles
- du bourgmestre de la Ville de Bruxelles
- de la Commission royale des Monuments et des Sites
- de la Team Poelaert

La présidence est assurée alternativement, par année judiciaire, par Maître Dirk Van Gerven et Maître Jean-Pierre Buyle de la Fondation Poelaert. Du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, Maître Dirk Van Gerven était président, et Maître Jean-Pierre Buyle a repris le flambeau à partir du 1^{er} septembre 2024.

Le groupe de pilotage s'est réuni neuf fois en 2024.

2. Activités du Steerco Poelaert

En 2024, le groupe de pilotage du Steerco Poelaert a abordé les sujets suivants :

- Restauration des façades
- Parkings autour du Palais de Justice
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Étude de faisabilité pour la restauration intérieure complète
- Programme des besoins du SPF Justice

- Inventaire des œuvres d'art
- Autres projets

2.1 Restauration des façades

En 2024, les travaux de restauration de la façade avant du Palais de Justice se sont poursuivis. Ceux-ci ont été lancés en août 2023. Il s'agit de la première phase du projet visant à restaurer l'ensemble des façades du Palais de Justice. Non seulement les pierres des façades sont restaurées, mais également la menuiserie extérieure et le péristyle. La cour d'honneur (parvis) sera également réaménagée et ceinte d'une clôture conforme au modèle historique.

Le Steerco Poelaert a discuté de l'avancement et du planning des travaux de restauration, ainsi que de leur impact sur les personnes travaillant dans le bâtiment et sur les audiences qui y sont tenues.

En raison des travaux de restauration de la façade avant du Palais de Justice, l'accès principal du bâtiment situé du côté de la place Poelaert est fermé depuis le 12 février 2024. Un nouvel accès principal (provisoire) a été aménagé pour les visiteurs et les avocats, sur la façade latérale, du côté de la rue des Minimes.

Plus d'infos sur la restauration des façades sur le site web de la Régie des Bâtiments :
<https://www.regiedesbatiments.be/fr/restauration-des-facades>

2.2 Parkings autour du Palais de Justice

L'aménagement de chantier pour la restauration des façades occupe une partie de l'espace de parking autour du Palais de Justice, ce qui réduit la disponibilité de places pour les magistrat·e·s, le personnel, etc.

Le SPF Justice a demandé de prévoir des poteaux de parking à l'entrée des différents parkings autour du Palais de Justice afin de limiter autant que possible le stationnement sauvage. La Régie des Bâtiments a introduit une demande de permis à cet effet, mais celle-ci a été rejetée par Urban, le Service public régional de Bruxelles en matière d'Urbanisme et de Patrimoine.

Une solution à la problématique des parkings est recherchée conjointement avec les parties concernées (la Ville de Bruxelles, la Régie des Bâtiments, le SPF Justice, etc.).

L'abri à vélos actuel du côté de l'accès de la rue aux Laines sera agrandi. Ce projet est repris sur le budget de 2025.

2.3 Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Le Steerco Poelaert a discuté de la manière dont l'accès actuel au Palais de Justice pour les personnes à mobilité réduite, du côté de la rue aux Laines, peut encore être amélioré.

L'objectif est de prévoir, à terme, un nouvel accès séparé pour les personnes à mobilité réduite. Celui-ci se situerait du côté gauche en saillie de la façade avant (du côté de la salle de la Cour de cassation).

La Commission des Monuments et des Sites a formulé un avis positif pour cet accès.

La Régie des Bâtiments introduira une demande de permis.

L'aménagement de cet accès sera repris sur le budget de 2025 et sera éventuellement intégré au projet de restauration des façades.

2.4 Étude de faisabilité pour la restauration intérieure complète et programme des besoins de la Justice

En 2024, l'étude de faisabilité pour la restauration, la rénovation et le réaménagement total de l'intérieur du Palais de Justice s'est poursuivie.

La Régie des Bâtiments a désigné une équipe d'études à cet effet en 2023. Celle-ci analyse l'état actuel du bâtiment et formule des propositions d'approche des futurs travaux. L'analyse porte, entre autres, sur les aspects urbanistiques, historiques et patrimoniaux, mais également sur l'utilisation des matériaux, la stabilité, la sécurité (incendie), le réseau d'égouts, les installations techniques, etc.

Le Steerco Poelaert a discuté des constatations provisoires de l'équipe d'études.

Les résultats définitifs de l'étude de faisabilité seront présentés au Steerco Poelaert au printemps 2025.

Le Steerco a également abordé le programme des besoins du SPF Justice, qui est actuellement en cours d'élaboration. Ce programme des besoins donne une idée des services judiciaires qui seront hébergés à l'avenir dans le Palais de Justice, des besoins de la Justice en termes d'infrastructure, etc. Il est également tenu compte à cet égard des tendances actuelles, telles que le télétravail et la numérisation. Le programme des besoins sert de base pour le développement de l'approche pour l'ensemble de la restauration intérieure du palais de justice.

Plus d'infos sur l'étude de faisabilité sur le site web de la Régie des Bâtiments

<https://www.regiedesbatiments.be/fr/restauration-et-renovation-de-linterieur-du-palais-de-justice-etudes-preparatoires>

2.5 Inventaire des œuvres d'art

Urban (le Service public régional de Bruxelles en matière d'Urbanisme et de Patrimoine) a demandé de dresser un inventaire des œuvres d'art dans le Palais de Justice.

Cet inventaire serait mis à disposition sur son site web, accompagné d'informations générales sur chaque œuvre. Cela se fera sur la base des inventaires existants des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, de la Régie des Bâtiments et du SPF Justice.

La Régie des Bâtiments examine la faisabilité de ce projet et la manière dont il peut être réalisé concrètement.

2.6 Autres projets

Enfin, le Steerco Poelaert a également abordé plusieurs autres questions, telles que :

- La sécurité incendie et le plan d'évacuation.
- L'amélioration de la signalisation dans le Palais de Justice.

- La rénovation de 14 locaux au 4^e étage du Palais de Justice (futurs bureaux pour les magistrat·e·s de la Cour de cassation et de la Cour d'appel).
- Les conditions des visites groupées du Palais de Justice.
- La sécurité autour du Palais de Justice.
- Le placement d'œuvres d'art dans le Palais de Justice.
- ...